



# ACTIVITÉS SPORTIVES

## COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Jeudi 12 Mai 2022

**Présents** : M. Alain BERTHELOT (Président), MM. Jean LECELLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ, Etienne RIPPERT, Bernard CAZEAUX

**Excusé (s)** : M. Benjamin STORCK. Jean Paul LASSAGNE, Jean Luc BOUVERAT

### Mairie à CDTIS

**MAIRIE DE BEAUMES DE VENISE** : renseignement sur la réglementation pour construction de vestiaires

### CDTIS à MAIRIE

**ORGON** : Courrier de situation des travaux du stade annexe Georges Taberner

**MIRABEL** : Dossier FAFA pour rénovation terrain

**BEDARRIDES** : Dossier FAFA pour clôture du stade

**AVIGNON** : Envoi attestations de capacité pour les stades de la Souvine, Bagatelle et Malpeigne

**Président**  
Alain Berthelot

**Secrétaire de séance**  
Etienne RIPPERT

